

## Allemagne : L'Église rappelle ses contribuables à l'ordre

Fabien Trécourt - publié le 08/10/2012

Un décret enjoint les catholiques de s'acquitter d'un impôt pour l'Église, s'ils veulent rester dans la communauté.

Pas d'argent, pas de sacrement. Tel est le sens du décret publié fin septembre par les évêques allemands : les catholiques qui ne se seront pas acquittés de l'impôt religieux n'auront plus le droit de se marier, de devenir parrain, marraine ou d'être enterré selon leur foi. Le Comité central des catholiques allemands, la plus importante fédération, a salué cette décision. « Celui qui ne comprend pas ce lien entre religion et solidarité est déjà hors de l'Église », renchérit un étudiant bavarois cité par Euronews.

Selon un système mis en place au XIXe siècle, les fidèles de chaque religion doivent payer les ministres du culte et les institutions confessionnelles — 8 à 10 % de l'impôt sur le revenu, selon les régions. S'ils changent d'avis, ils peuvent entamer une procédure pour « sortir de l'Église » et cesser de contribuer. Pour la conférence épiscopale allemande, c'est « un acte public de distanciation intentionnelle et volontaire (...) et un grave manquement à la communauté religieuse ».

De plus en plus d'Allemands tournent le dos à l'Église catholique, constate l'AFP, peut-être dans le sillage de scandales de pédophilie qui ont éclaté en 2010. D'après des chiffres officiels, 126 488 personnes ont cessé de payer leur impôt en 2009, et 181 000 l'année suivante. Cette situation a poussé les évêques à réagir voire... le Vatican lui-même : le porte parole du Comité central allemand, Theodor Bolzenius, rapporte que la Congrégation des évêques aurait en effet approuvé la mesure.

**Cette décision a provoqué la colère de catholiques progressistes. « C'est un mauvais décret qui arrive au mauvais moment », dénonce le mouvement Wir sind Kirche (« nous sommes l'Église »), dans un communiqué publié dans la foulée. « Au lieu de s'attaquer aux raisons des « sorties de l'Église » en grand nombre, ce décret des évêques est une menace envers le peuple de l'Église, et ne va pas motiver les gens à rester fidèles ». L'Église protestante, pour sa part, a indiqué ne pas prévoir une telle mesure. « Le rôle des sacrements est complètement différent, explique le porte-parole, Silk Römhild. On peut difficilement comparer notre situation à la leur. »**

[http://www.lemondedesreligions.fr/actualite/Allemagne-l-eglise-rappelle-ses-contribuables-a-l-ordre-08-10-2012-2757\\_118.php](http://www.lemondedesreligions.fr/actualite/Allemagne-l-eglise-rappelle-ses-contribuables-a-l-ordre-08-10-2012-2757_118.php)

Zuletzt geändert am 10.10.2012